



MAIRIE DE LA ROCHE DES ARNAUDS

Dispositif pour prévenir les conséquences des vagues de froid

La Mairie est chargée de recenser à titre préventif les personnes âgées et/ou les personnes handicapées isolées à leur domicile afin de disposer d'une liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de risque exceptionnel.

Pour ce faire, un registre nominatif a été ouvert en mairie sur lequel figureront les éléments relatifs à l'identité, l'âge, le domicile et le n° de téléphone des personnes âgées et handicapées qui en auront fait la demande (elles-mêmes ou un de leurs proches).

Cette démarche est volontaire et le registre restera confidentiel et ne sera diffusé qu'aux services autorisés.

En conséquence, les personnes souhaitant figurer sur le registre ou y faire figurer un de leurs proches peuvent se présenter à la Mairie (ouverture au public tous les matins de 8h à 12h, samedi compris) ou téléphoner au 04 92 57 82 34 à toute heure, un répondeur prendra les messages).